

# **PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 11 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la **Commune de MESLAND**, dûment convoqué le 7 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

**Présents (13)** : Mesdames DELATTAIGNANT Marion, DE L'ECLUSE Anne-Sophie, LE MEUR Isabelle, PEUDEVIN Evelyne, Messieurs DELPY Jérôme, GERARD Jean-Pierre, GASNIER Richard, GIRARDI Patrick, GUERIN Pierre-Alain, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric

**Absent excusé (1)** : Mme BECKER Corinne qui donne pouvoir à Mme PEUDEVIN Evelyne

**Absent (1)** : Monsieur HELTZLE Jérôme

M. GIRARDI Patrick est désigné secrétaire de séance.

## **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

- Approbation du PV de réunion de Conseil municipal du 13/03/2023
- Décisions du maire (remplacement borne à incendie, travaux en entreprise)
- Inscription du circuit pédestre « de la Monnerie » au Plan Départemental des Espaces, sites et itinéraires (PDIPR)
- Commande travaux de voirie
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour création du pôle « salle intergénérationnelle- agence postale- point lecture- micro-crèche » et sollicitation du fonds de concours à Agglopolys
- Compte-rendu commissions communication et événementiel et choix du feu d'artifice du 13 juillet
- Subventions aux associations
- Avancement dossier Saint-Vincent
- Informations diverses (fermeture secrétariat, grippe aviaire, gens du voyage, ateliers participatifs, travaux en régie, tour du Loir-et-Cher ...)
- Questions diverses

## **Approbation du procès-verbal de réunion du conseil municipal du 13 mars 2023**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 13 mars 2023 est approuvé à l'unanimité (14 voix POUR),

## **Décisions du maire (remplacement borne à incendie, travaux en entreprise)**

M le Maire informe le Conseil municipal qu'un accident a endommagé la borne incendie sise devant l'ancien local pompiers et que la Sté Véolia a été mandatée sur devis pour assurer son remplacement. Une déclaration de sinistre a été effectuée à l'assurance et l'expertise a eu lieu le 23/03/2023.

Il indique par ailleurs que la décision de faire procéder courant mai aux travaux de fauchage de la voirie par une entreprise a été prise, compte tenu du retard accumulé en régie pour cause d'arrêt maladie.

## **Inscription du circuit pédestre « de la Monnerie » au Plan Départemental des Espaces, sites et itinéraires (PDIPR)**

Conformément aux dispositions des articles L311-1 à 311-6 du Code du Sport, le Département de Loir-et-Cher élabore la Plan Départemental des Espaces, sites et itinéraires (PDESI) relatif aux sports et activités de nature.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR), donne son accord :

- Pour l'inscription au PDESI de l'itinéraire figurant au plan annexé à la présente délibération, au regard de la réglementation susceptible de régir la pratique des sports de nature sur le territoire communal,
- Pour l'inscription au PDESI des voies dont la commune est propriétaire, figurant au plan annexé à la présente délibération,
- Sur l'avenant n° 2 à la convention du 21 janvier 2020, à intervenir entre la Commune et le Département et autorise M. Le Maire à le signer.

## **Commande travaux de voirie**

De la consultation réalisée auprès de trois entreprises de BTP (Vernat TP, BSTP et Colas), il résulte que les offres les mieux-disantes sont respectivement les suivantes :

- Entreprise BSTP pour la Route de Fleuray, la route de Monteaux et la Rue de la Poste/Place de l'Eglise pour un montant de 67 183.25 € HT (80 619.90 € TTC),
- Entreprise Colas pour le Chemin du Lieu-dit Les Héros au Clos de la Lussaudière pour un montant de 8 663.20 € HT (10 395.84 € HT).

L'entreprise Vernat TP n'a pas déposé d'offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés (14 voix POUR):

- d'accepter les offres des entreprises BSTP et Colas à hauteur des montants énumérés ci-dessus,
- de charger Monsieur le Maire d'engager les dépenses inscrites au budget et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour création du pôle « salle intergénérationnelle- agence postale- point lecture- micro-crèche » et sollicitation du fonds de concours à Agglopolys**

M. le Maire rappelle qu'il a été décidé par délibération 07/2021 du 25/01/2021 de lancer une étude de faisabilité de création d'un pôle « Petite salle intergénérationnelle, agence postale, point d'accueil numérique, point lecture, micro-crèche » et de solliciter l'accompagnement renforcé de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT). Plusieurs réunions ont eu lieu et une présentation du projet a été faite en Préfecture le 14/04/2022.

Pour définir le programme, un devis de prestation qui s'élève à un montant de 12 600.00 € HT (15120.00 € TTC) a été demandé au groupement SATIVA-TAÏGA-ACMO dans le cadre d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) des espaces publics lancé par Agglopolys au profit des communes de moins de 3000 habitants. La Commune de Monteaux avec laquelle il était envisagé de faire fonctionner la micro-crèche ayant décliné la proposition au regard du coût de fonctionnement prévisionnel, il a été décidé par délibération 25/2022 du 13/09/2022 de surseoir au projet de micro-crèche, tout en poursuivant le projet d'aménagement des autres services.

De récentes présentations et animations menées par Agglopolys dans le cadre de la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les collectivités membres, la participation de la commune au dernier Comité de pilotage du 27/03/2023 du Relais Petite Enfance de Veuzain-sur-Loire (RPE – ex RAM), une rencontre avec une porteuse de projets micro-crèche sur le territoire d'Agglopolys ont apporté des éléments nouveaux et relancé le

débat. Du diagnostic territorial Petite Enfance du RPE (Chaumont-sur-Loire, Mesland, Monteaux, Valloire-sur-Cisse et Veuzain-sur-Loire), il ressort une offre de garde globalement satisfaite par les assistant(e)s maternel(le)s sur le territoire, mais un manque global d'accueil collectif et un fort déficit d'offre de garde sur le secteur Mesland/Monteaux. La population des assistant(e)s maternel(le)s est par ailleurs vieillissante et son renouvellement est très déficitaire. Ces éléments rendent pertinent la relance du projet de pôle incluant une micro-crèche.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (14 voix POUR) :

- accepte le devis d'Assistance à Maître d'Ouvrage d'un montant de 12 600.00 € HT (15 120.00 € TTC) présenté par le groupement Sativa Paysage - AUD Atelier Taïga - ECMO,
- autorise M. le Maire à passer commande et engager la dépense correspondante inscrite au budget principal 2023,
- sollicite le concours d'Agglopolys pour une aide financière à hauteur de 40 % du montant HT, plafonnée à 4000.00 €,
- valide le plan de financement présenté ci-dessous :

Nature de prestation	Montant € HT	FINANCEMENT		
		Financeurs	%	Montant €
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour création du pôle « Petite salle intergénérationnelle, agence postale, point d'accueil numérique, point lecture, micro-crèche »	12 600.00	Agglopolys	31.75	4 000.00
		Commune	68.25	8 600.00
		TOTAL	100.00	12 600.00

### **Compte-rendu commissions communication et événementiel et choix du feu d'artifice du 13 juillet**

Monsieur le Maire indique qu'il a demandé un devis au prestataire SARL PYRO CONCEPT de NAZELLES (37) pour un tir de feu d'artifice le soir du 13 juillet 2023 et qu'il a réuni la Commission Evènementiel pour arrêter une proposition de choix parmi les tableaux pyrotechniques proposés.

Après avoir pris connaissance du programme et recueilli l'avis de la Commission Evènementiel, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés (14 voix POUR), d'acheter à la SARL PYRO CONCEPT de NAZELLES (37) un programme pyrotechnique avec prestation de tir par artificiers professionnels incluse, pour un montant de 3 190.00 € HT (3 480.00 € TTC) comprenant une prestation de base et deux options complémentaires offertes, et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire. La dépense est prévue au budget fonctionnement 2023.

### **Subventions aux associations**

Monsieur le Maire propose de voter des subventions aux associations au titre de l'exercice 2023 en complément de celles déjà attribuées par délibération du 09/2023 du 14/02/2023. Après étude des demandes formulées et débat, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents ou représentés (14 voix POUR), les subventions suivantes :

Amicale des Sapeurs-Pompiers Mesland-Monteaux	: 200.00 €
Ensemble et Solidaires UNRPA	: 400.00 €
MFR La Grange de Bressuire (79) - 1 élève de Mesland	: 80.00 €
Association Vallée de la Cisse	: 80.00 €
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>760.00 €</b>

M. le Maire est chargé de l'exécution du versement de ces subventions aux associations.

## Avancement dossier Saint-Vincent

M. le Maire fait part au Conseil municipal de l'avancée du projet de réhabilitation du bar-restaurant Le Saint-Vincent. Un diagnostic de structure du plafond du bar a été réalisé par l'entreprise MTECH de Blois et communiqué aux élus le 7/04/2023. Une présentation en visio des différents scénarios d'aménagement possibles par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage Taiga est prévue le 24/04/2023.

## Informations diverses (fermeture secrétariat, grippe aviaire, gens du voyage, ateliers participatifs, tour du Loir-et-Cher ...)

Le secrétariat est fermé depuis le 16/03/2023 pour une durée d'un mois pour cause d'arrêt maladie. Une secrétaire itinérante du Centre de gestion vient une journée/semaine pour s'occuper de l'état civil et de la comptabilité. Les autres missions administratives sont assurées par les élus.

Des cas de grippe aviaire ont été constatés sur la Loire à Blois le 29/03/2023. Mesland situé dans le périmètre de protection sanitaire est concerné par l'arrêté préfectoral du 4/04/2023 qui réglemente la détention de volatiles domestiques.

Des gens du voyage sont venus s'installer illégalement sur le parking du cimetière et ont endommagé la serrure du poste électrique de transformation. Contact a été pris avec Enedis et le nécessaire a été fait pour que le stationnement cesse.

Une consultation par boîtage va être lancée pour intégrer des habitants volontaires au groupe de réflexion sur le suivi du projet de réhabilitation du Saint-Vincent.

Le Tour du Loir-et-Cher cycliste traversera Mesland le 12/04/2023 en début d'après-midi. La municipalité s'est organisée à la demande des organisateurs pour mettre à disposition cinq signaleurs (deux employés municipaux et trois élus).

La séance est close à 22h20.

Le Maire,  
Philippe GUETTARD



Le Secrétaire de séance,  
Patrick GIRARDI